

N° 73 - Avril 2022

## Éditorial

**POUR SUIVRE ET RENFORCER  
NOS PROGRAMMES  
DE RÉHABILITATIONS  
AU TRAVERS DU  
PLAN DE RELANCE**

## Actualités

**QUARTIER DU HAUT GAP :  
UN PROGRAMME AMBITIEUX**

**STATIONNEMENT DES  
VÉHICULES PROFESSIONNELS  
SUR LES RÉSIDENCES  
DE L'OPH 05**

## Infos

**MOUVEMENTS DU  
PERSONNEL DE L'OPH**

## Poursuivre et renforcer nos programmes de réhabilitations au travers du plan de relance

L'Etat français a initié en 2020, en pleine crise COVID, un vaste plan de relance pour accélérer la transformation écologique, industrielle et sociale du pays et préparer la France de 2030.

Pour le logement social, une enveloppe de 500 millions d'Euros est réservée à la réhabilitation de son parc locatif, pour accompagner des opérations de restructuration ou de réhabilitations lourdes couplées à une rénovation énergétique.

La rénovation thermique de notre patrimoine était une priorité pour l'OPH05, nous avons immédiatement sollicité l'Etat pour qu'il finance un certain nombre de nos opérations. Le thermique constitue l'une des grandes orientations stratégiques définies à mon arrivée en 2016 en tant que Présidente, avec la sécurité et l'accessibilité. Dans notre département montagnard, cette action est essentielle pour améliorer le confort dans nos logements et maîtriser le coût des charges de chauffage qui pèse lourdement sur le budget de nos locataires.

Comme je l'ai déjà évoqué dans le CONTACT du mois de Novembre 2021, l'Office a programmé plus de 25 millions d'Euros de travaux de réhabilitation au titre du Plan de Relance jusqu'en 2023. Nous avons d'ores et déjà obtenu la somme de 2 775 460,00 € pour la réhabilitation et l'amélioration thermique des résidences suivantes :

- Urgon II à l'Argentière la Bessée
- Super Gap et les Farelles à Gap
- Les Iris à Laragne Montéglin
- Fontchaude à la Saulce.

Des dossiers de demande de subventions ont également été déposés pour les projets de réhabilitation lourde prévus en 2022 :

- Le Rochasson Neuf à Gap
- La Galaude à Tallard
- La Plaine à Laragne

Et Cité Saint Marcellin à Veynes (projet 2023)

Ce sont ainsi 742 logements classés en étiquette énergivore D-E-F qui passeront en étiquette B ou C, conformément aux engagements pris par l'OPH 05 dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale signée avec l'Etat en 2020.

Notre organisme poursuit **et accélère** l'action entreprise depuis plus de 20 ans déjà pour améliorer la performance thermique de ses résidences, le confort de ses locataires et la baisse des consommations de chauffage, qui sont des priorités plus que nécessaires dans le contexte actuel d'explosion du coût des énergies, sur lequel nous n'avons pas de prise.

**La Présidente de l'OPH05,  
Carole CHAUVET**



## Mouvements du personnel de l'OPH

### ARRIVÉES :

- A la Direction de la Gestion Locative

**Madame Gwladys PINNA**, Agente administrative

- A la Direction Technique

**Madame Gaëlle BERTRAND**,  
Gestionnaire du patrimoine

- Au Service Financier et Comptable

**Madame Nathalie BOISSET**, Responsable du service

### SORTIES :

- A la Direction de la Gestion Locative

**Madame Marielle FERRARIS**, Chargée de clientèle  
**Madame Joëlle TATIN**, Conseillère Sociale

- Au Service Financier et Comptable

**Madame Josiane ESPITALIER**,  
Responsable du service



## Stationnement des véhicules professionnels sur les résidences de l'OPH 05

Nous constatons que certains locataires garent régulièrement leur véhicule professionnel sur les emplacements de stationnement de nos résidences. Nous vous rappelons que conformément à l'article 3 du Règlement Général de Location :

**« Le stationnement des camions, des caravanes, véhicules épaves ou non assurés est strictement interdit. Pour ces derniers, leur mise en fourrière fera l'objet d'une destruction au frais du propriétaire. »**

Les places de stationnement dans nos résidences étant en nombre limité, les locataires utilisant des véhicules autres que personnels doivent se garer à l'extérieur.

## QUARTIER DU HAUT GAP : un programme ambitieux

Le quartier du Haut-Gap regroupant les résidences des Coteaux du Forest et du Forest d'Entrais I et II a été retenu comme quartier d'intérêt régional par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Situé au Nord-Est de la Ville de Gap, il regroupe une population de 1441 habitants. Il est inscrit dans la Politique de la Ville depuis de nombreuses années et les différentes études réalisées dans ce cadre ont mis en évidence la nécessité de conduire un projet urbain et social d'ensemble, intervenant à la fois sur l'habitat, les transports et la mobilité ainsi que sur l'embellissement urbain.

Concernant nos résidences, le projet retenu repose sur la démolition de 132 logements sur les 321 présents sur le quartier. Les démolitions concerneront deux grands ensembles (Les Coteaux du Forest bâtiments B et C) ainsi que deux collectifs en R+2 (Le Forest d'Entrais 2). L'OPH05 accompagnera chacun de ses locataires au travers d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour leur permettre un relogement dans les meilleures conditions.

PHASE 1	
Résidence démolie	Nombre de Logements OPH 05
«Forest d'Entrais II» 2 bâtiments	8 (4 logements dans chaque bâtiment)
PHASE 2	
Résidence démolie	Nombre de Logements OPH 05
«Les Coteaux du Forest» Bâtiment C	66
PHASE 3	
Résidence démolie	Nombre de Logements OPH 05
«Les Coteaux du Forest» Bâtiment B	58

